Records Régionaux

Suite au nouveau règlement national qui supprime les standards pour les records de France cette modification est appliquée en "Région"

Un record des "Pays de la Loire" de Force Athlétique / Powerlifting ou de Développé Couché / Bench Press ne peut être homologué que par la Ligue de Force des Pays de la Loire et peut être battu à partir des Championnats "Départementaux" (si l'organisation est Régionale) de la discipline considérée et des compétitions de "niveau supérieur" inscrites au calendrier de la FFFORCE (hors Challenge Villenave).

Pour qu'un record des "Pays de la Loire" soit établi :

Au DC/BP => le record régional est valable s'il est au moins égal au niveau "Régional",

En FA/PL => les records régionaux par mouvement ou au total ne sont valables que si un total au moins égal au niveau "Régional" a été effectivement réalisé,

Un athlète participant « hors match » à une compétition ne peut en aucun cas battre un record.

La progression pour battre un record est de 0,5 kg.